

COUPE DES LANDES 2023

8ème de finale

Les 8° de finale de la Coupe des Landes 2023 se jouent le Vendredi 05 Mai 2023 à 20h00.

Pour mémoire, le créneau *date/horaire* des rencontres est fixé le vendredi/20h00. Si les deux équipes se mettent d'accord, la rencontre peut être avancée, ou **éventuellement reculée jusqu'au Dimanche 07 Mai 2023.** Toute difficulté d'accord devra être portée à la connaissance du correspondant du comité départemental (CorCdL). Dans tous les cas, toute modification du créneau *date/horaire* devra être confirmée par mail, **par les deux clubs**, auprès du CorCdL, **au moins trois jours avant** le nouveau créneau *date/horaire* choisi.

Une équipe qui fait forfait se verra appliquer une amende égale à 30 €. Une déclaration de forfait doit être communiquée <u>par téléphone au plus tôt</u>, auprès de l'équipe adverse **et** du CorCdL, et confirmée par mail au plus tard le lendemain du créneau *date/horaire* de la rencontre. L'équipe forfait devra également rembourser les frais de déplacement de l'équipe adverse si celle-ci est prévenue trop tard et s'est déplacée.

Le tirage au sort des 8° de finale a été effectué le 21 Avril 2023 en visio, par Bryan LE FLOCH, en présence de Vincent LABARBE, Elisabeth secrétaire de la LNATT.

Les rencontres sont les suivantes :

SAINT SEVER 1 (D1) US POMAREZ 1 (PR) reçoit AS GEAUNE TT 2 (D2) BISCARROSSE O. 1 (R2) US POMAREZ 3 (D1) J. D'ARC DAX 1 **(R1)** STADE MONTOIS 5 (R3) TT BOUGUE LAGLOR. 1 (R2) TT BOUGUE LAGLOR. 2 (PR) J. D'ARC DAX 2 **(R3)** AS GEAUNE TT 1 (R3) STADE MONTOIS 4 (R2) BISCARROSSE O. 3 (D1) TDT FRECHOIS 1 (R3) SANGUINET 1 (D1) STADE MONTOIS 2 (PN)

Les balles seront des balles plastiques, à charge des équipes qui reçoivent.